



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 7472

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'opposition de très nombreux usagers de la ligne D du RER à la décision de la SNCF de supprimer la moitié des trains reliant Paris à Combs-la-Ville et desservant les gares de Montgeron, Yerres et Brunoy entre 11 heures et 14 heures. En agissant de la sorte, la SNCF va à l'encontre de sa mission de service public. Elle pénalise de nombreux actifs ou étudiants et oublie ceux, nombreux, qui ont aménagé leur temps de travail et rentrent à leur domicile entre 12 heures et 14 heures. Il est regrettable qu'à un moment où une intense campagne d'information incite les usagers à donner la préférence aux transports en commun, la SNCF réduise la fréquence de ses trains. Il lui demande donc de revenir sur cette décision préjudiciable à de très nombreux usagers.

Texte de la réponse

La grille de desserte actuellement en vigueur sur la ligne D du RER a été mise en place lors de l'interconnexion de la ligne D au cours de l'hiver 1995. La prochaine mise en service de la gare du Stade de France rendant nécessaire la refonte de cette grille, la SNCF a conduit une enquête auprès de sa clientèle et réalisé des comptages, afin de mettre en adéquation de manière optimale l'offre et la demande. Les principes de la nouvelle grille de desserte ont été arrêtés après accord du syndicat des transports parisiens et en concertation avec les élus et les associations des communes concernées. Les mesures du trafic ayant révélé que le renforcement initialement prévu de la desserte en mi-journée - portant la fréquence des trains au quart d'heure au lieu de la demi-heure pour le reste des heures creuses - n'était pas justifié compte tenu de leur faible fréquentation, l'allègement de celle-ci a été décidé au service d'hiver 1997-1998. Les moyens ainsi dégagés ont, en revanche, permis le renforcement de la fréquence en début et fin de pointe souhaité par de nombreux voyageurs. C'est ainsi que, depuis le 25 janvier 1998, le service assuré en pointe est prolongé d'une demi-heure le matin et anticipé d'une demi-heure le soir. Quoi qu'il en soit, la situation n'a rien de figé car les entreprises de transport suivent très régulièrement les flux de voyageurs, afin d'adapter au mieux leur offre aux besoins nouveaux qui peuvent apparaître. Si ceux-ci se manifestaient sur la ligne Paris-Combs-la-Ville sur ce créneau horaire, une desserte au quart d'heure en heures creuses pourrait être réexaminée.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7472

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4445

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 723